

ACADEMIE DE NANTES

COLLEGE ARISTIDE BRIAND

NANTES

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire :2019-2020.....

Numéro de séance :.....4

Date de convocation : ...27/03/2020....

Présidence de :...M. DIBON.....

Quorum : ...13.....

Nombre des présents : 18

Nombre d'absents excusés : 2

SOMMAIRE

Décision

page

Numéro d'acte

Pièces jointes

DES QUESTIONS TRAITÉES

Avis
Vote
Extrait
Motion

désignation

N°

Ordre du jour

1. Compte financier 2019
2. DBM pour information
3. Convention
4. Questions diverses

Signatures

Le Président : F. DIBON

Le secrétaire de séance : V. LOCURATOLO



PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du jeudi 2 avril 2020

	Qualité	Titulaires			Suppléants				
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	Frédéric Dibon	X						
	Adjointe	Chantal Buchon	X						
	Gestionnaire	Viviane Locuratolo	X						
	CPE	Françoise Taté	X						
								
								
Élus locaux	Collectivité de rattachement	Alain Robert	X			David Martineau			
	Groupement de commune	Fanny Sallé	X			Caroline Hubert			
	Commune siège	Mahaut Bertu			X	Mahel Coppey			
	Commune siège	Franckie Trichet			X				
								
								
Personnalité qualifiée		Pierre Gallier							X
Total			6	2	1				
Personnels de l'établissement		M. Lafon	X			Mme Murzeau			
		Mme Coulomnier	X			Mme Vermillard			
	Personnels d'enseignement	Mme Guézet	X			Mme Allain			
		M. Marchand	X			Mme Guyon			
		Mme Sauvourel	X			Mme Blayo			
		Mme Caixas	X						
		Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante							
Total			6						
Parents d'élèves et élèves		Mme Rouillard	X			M. Dumas			X
		M. Caillaud	X			Mme Guillon			
		Mme Gounot	X			Mme Mariot			
	Élus parents d'élèves	Mme Manoukian	X			Mme Lafaurie			
		M. Almonord			X	M. Castanier			
		Mme Jen				X	Mme Somas		
		Carla Guérinel-Prigent	X			Zareena Rahime			
Elèves	Amy Sylla			X	Winner Wivini Paulusi				
Total			5	2	1				1

Le procès-verbal du CA n°3 est adopté à la majorité (17 voix pour, une abstention).

1. Compte financier 2019

Mme l'Agent comptable présente le compte financier 2019.

Vote relatif au résultat de l'exercice 2019 :

Montant total de recettes : 474 881,12 €

Montant total de dépenses : 458 402,74 €

- Le C.A. délibère -	
Sens de la délibération : adoption	
Vote : Nombre de votants	: 18
Suffrages exprimés :	<i>pour</i> : 17
	<i>contre</i> : 0
	<i>Abst., blancs et nuls</i> : 1

Affectation des résultats :

Capacité d'auto-financement : 19 773,67 €

Affectation au service général : 18 821,24 €

Affectation au service de restauration et d'hébergement : 952,43 €

Le montant des réserves disponibles après affectation est de :

- services généraux : 55 035,70 €

- service de restauration et d'hébergement : 11 244,89 €

- Le C.A. délibère -	
Sens de la délibération : adoption	
Vote : Nombre de votants	: 18
Suffrages exprimés :	<i>pour</i> : 17
	<i>contre</i> : 0
	<i>Abst., blancs et nuls</i> : 1

2. Décisions Budgétaires Modificatives pour information

DBM n°2

Modifications des prévisions de recettes :

	Prévision de recettes initiale	Modifications	Prévision de recettes actuelle
Pajama Game (7067)	0,00	+ 160,00	160,00

Modifications des ouvertures de crédits :

	Ouverture de crédits initiale	Modifications	Ouverture de crédits actuelle
Pajama Game	0,00	+ 160,00	160,00

DBM n°3

Modifications des prévisions de recettes :

	Prévision de recettes initiale	Modifications	Prévision de recettes actuelle
Manuels scolaires (7411)	2 097,44	+ 72,80	2 170,24
Manuels scolaires CHU (7411)	2 186,64	+ 450,00	2 636,64
Ressources pédagogiques numériques (7411)	1 000,00	+ 2 536,32	3 536,32
Projet Mixlab UPE2A (7443)	0,00	+ 1 430,00	1 430,00
Petits travaux du propriétaire (7443)	16 000,00	+ 1 774,41	17 774,41
Fonds social lycéen et collégien (7411)	6 300,00	- 33,01	6 266,99
Fonds départemental collégien (7443)	8 200,00	+ 18 262,18	26 462,18

Modifications des ouvertures de crédits :

	Ouverture de crédits initiale	Modifications	Ouverture de crédits actuelle
Manuels scolaires (7411)	2 097,44	+ 72,80	2 170,24
Manuels scolaires CHU (7411)	2 186,64	+ 450,00	2 636,64
Ressources pédagogiques numériques (7411)	1 000,00	+ 2 536,32	3 536,32
Projet Mixlab UPE2A (7443)	0,00	+ 1 430,00	1 430,00
Petits travaux du propriétaire (7443)	16 000,00	+ 1 774,41	17 774,41
Fonds social lycéen et collégien (7411)	6 300,00	- 33,01	6 266,99
Fonds départemental collégien (7443)	8 200,00	+ 18 262,18	26 462,18

3. Convention

Avenant n°1 à la convention relative au spectacle « Au non du père » avec Le Grand T
Spectacle prévu le 19 mars 2020 reprogrammé le jeudi 28 mai 2020.

- Le C.A. délibère -	
Sens de la délibération : adoption	
Vote : Nombre de votants	: 18
Suffrages exprimés :	<i>pour</i> : 17
	<i>contre</i> : 0
	<i>Abst., blancs et nuls</i> : 1

4. Questions diverses

- 1) Quel est l'impact du confinement sur les vacances scolaires, devant débuter le soir du 10 avril ? Y aura-t-il bien un arrêt de l'envoi de travail aux enfants à compter de cette date ? La FCPE nationale souhaite une « sanctuarisation des vacances de printemps ».
Nous avons lu les déclarations ministérielles, prévoyant un soutien pendant les vacances pour ceux qui en auraient besoin. Les modalités sont-elles connues ?

Les vacances de printemps doivent demeurer des vacances : si des devoirs sont donnés pour cette période, ils le seront au même titre et dans des volumes similaires à ceux donnés une veille de congés « normaux ». Les élèves doivent s'inscrire dans une logique de révision des cours déjà dispensés. Des conseils de lecture ou de visionnage peuvent éventuellement être prodigués par les enseignants, mais en dehors d'une progression pédagogique qui donnerait aux élèves ne les suivant pas l'impression de « manquer » un enseignement. Les familles seront informées, par courrier électronique, avant le début des vacances de printemps, de ce positionnement pédagogique.

Concernant le soutien scolaire pendant les vacances de printemps, nous n'avons aucune information, mis à part le fait qu'il serait organisé durant la seconde semaine des congés, ne concernerait que les Mathématiques et le Français, et que seuls les enseignants volontaires seraient mis à contribution.

- 2) Avez-vous des informations sur le maintien du DNB et sous quelle forme ? En cas de maintien, des épreuves de DNB blanc sont-elles prévues à distance ? Des oraux en vidéo sont prévus pour une classe de 3^e : qu'en est-il des autres classes ?

Nous n'avons pas d'information, néanmoins un certain pessimisme règne sur le maintien du DNB. Même si 14 ordinateurs du Conseil départemental ont été prêtés au collège et que des tablettes devraient également être reconfigurées pour être prêtées, un problème d'équité se pose en termes d'accès à l'éducation et donc d'égalité des chances vis-à-vis du DNB.

M. Lafon a pris l'initiative d'organiser des entraînements à l'oral du DNB pour les élèves de 3^eE, afin d'anticiper le retour en classe. Il a demandé aux élèves de lui envoyer une vidéo de 5 minutes maximum, et a fait un retour écrit pour chaque prestation. 17 élèves sur 28 ont envoyé une vidéo, sachant que 3 élèves de cette classe sont complètement injoignables. La mise en place de ce dispositif, intéressant, est bien sûr proposée à tous les enseignants de 3^e concernés, mais ce n'est pas un projet de l'établissement ; il demande des compétences, beaucoup de travail, et n'est pas généralisable à distance. Tous les élèves ne pourront effectuer cet entraînement, qui ne remplace pas l'oral blanc du DNB.

Si l'inventivité des enseignants dans cette période est à saluer, un tel dispositif n'est pas diffusable à tout le monde, y compris à l'intérieur d'une même classe, car les conditions de travail (accès à internet, à un ordinateur, etc.) sont extrêmement diverses. Le numérique se révèle être un élément important de fracture sociale.

- 3) En lien avec le DNB, les parents s'interrogent sur le maintien des travaux de réfection des toilettes, qui entraîne un arrêt des cours en juin plus tôt que prévu. Ces travaux sont-ils toujours envisagés par la collectivité de rattachement ?

M. Dibon fait lecture de la réponse de Mme Anne-Sophie Baron, Technicienne bâtiments du Département en charge du suivi du collège, à cette question :

« Oui effectivement, à ce stade j'espère que les travaux de réfection des sanitaires principaux seront engagés comme convenu à compter du 23 juin prochain. Pour l'heure, il me semble important de donner du temps au temps et de ne pas tirer de conclusions hâtives. Je comprends l'inquiétude des parents. Suivant les consignes à venir sur le calendrier scolaire de fin d'année, nous devons tous nous adapter. À ce jour, je ne connais pas nos marges de manœuvre (calendrier de date de reprise ? contraintes de modification de calendrier scolaire ? fonctionnement, approvisionnement et plan de charge des entreprises ?). Une fois certaines inconnues levées, nous devons sans doute revoir certains paramètres et peut-être envisager la possibilité de réaliser certaines interventions en site occupé. »

M. Robert ajoute que le Département espère pouvoir privilégier les travaux d'intérêt public comme ceux prévus dans les collèges.

Les représentants des parents d'élèves affirment leur souhait que priorité soit donnée aux enseignements sur les travaux : il ne faudrait pas que les travaux réduisent la période d'enseignement, si le nouveau calendrier scolaire prévoyait que le mois de juin soit intégralement consacré aux cours.

- 4) Accès internet : Concernant les enfants récupérant des ordinateurs du Conseil départemental, savez-vous s'ils bénéficient tous d'un accès internet leur permettant de travailler à distance ? Cette question se pose également pour les enseignants: savez-vous si certains ont des difficultés d'accès internet les empêchant de pouvoir avoir recours à la vidéo, s'ils le souhaitent ?

Beaucoup d'élèves sont connectés à internet. La situation s'est encore améliorée avec le prêt d'ordinateurs du Conseil départemental. Certains élèves n'ayant pas de connexion internet, aucun ordinateur ne leur a été prêté. D'autres disposent d'une connexion internet, mais dans des conditions plus difficiles que ceux qui bénéficient d'une box à la maison (connexion internet des voisins, partage de connexion avec un smartphone...).

La majorité des élèves n'ont pas d'imprimante, ce dont les enseignants sont très conscients.

Parce que certains élèves sont dans l'incapacité matérielle absolue de pouvoir travailler, les autorités ont donné pour consigne de ne pas procéder à d'évaluation sommative du travail donné durant la période de fermeture des établissements. Pour ce qui est du collège, cela concerne entre 10 et 20 élèves.

Des envois postaux ont déjà été réalisés, mais ce système trouve ses limites avec les problèmes de

fonctionnement de La Poste. Le Ministère a proposé depuis hier un nouvel outil : la possibilité pour les enseignants d'envoyer par mail le travail à faire à La Poste, qui ensuite l'envoie à l'élève accompagné d'une enveloppe retour gratuite. Néanmoins, le fonctionnement de La Poste reste extrêmement limité. Le collège ne peut pas accueillir les enfants déconnectés ; en effet, il doit accueillir le moins de personnes possible, le but du confinement étant de limiter au maximum les déplacements. En théorie, les parents n'ont pas le droit de venir au collège chercher le travail à faire de leurs enfants. L'on est donc soumis à des interdictions fortes, avec des modifications très rapides des consignes. Peu de familles sont injoignables. Le bilan se réduit tous les jours mais quelques familles sont complètement décrochées. Les enseignants ont remarqué que certains élèves ne répondent pas au téléphone ni aux messages, mais sont connectés quotidiennement sur Pronote.

5) Relations avec les parents pendant cette période.

Plus largement, quel est le bilan dressé après deux semaines et demie de cours en confinement ? Quelle peut être l'aide que peuvent apporter les parents à l'action du collège ?

Afin de maintenir le lien avec les familles, quelle communication peut être mise en œuvre entre l'établissement, les enseignants et les familles ? Que pouvez-vous conseiller aux parents sur les modalités de travail des enfants à la maison et sur la pédagogie à mettre en œuvre ?

Pour l'instant, on en est au stade de l'invention d'un mode de fonctionnement. La sollicitation des parents viendra peut-être.

La séance se conclut par des remerciements à l'ensemble des parties prenantes du collège (personnels, parents, élèves) pour leur engagement, leur ténacité et leur patience dans cette période difficile.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h33.